



**AVIS DU FORUM JEUNESSE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL SUR  
LE PROFILAGE RACIAL**

**POUR BÂTIR UNE RÉGION RICHE DE SA DIVERSITÉ**

**DÉPOSÉ À LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES  
DROITS DE LA JEUNESSE**

**MAI 2010**

## INTRODUCTION

Montréal, terre d'accueil de centaines de milliers de personnes provenant de toutes les régions du monde, se doit de relever les défis posés par la présence de plusieurs cultures et de créer un environnement propice à l'inclusion et à une cohabitation harmonieuse. Pour les membres du Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJÎM), la diversité constitue une richesse et une source d'inspiration sur laquelle doit s'appuyer le développement de la région de Montréal. Cette vision, incluse dans *Le Montréal de ma génération*<sup>1</sup>, une déclaration adoptée par près de 200 jeunes représentants de groupes jeunesse lors du rendez-vous annuel 2010 du FJÎM, doit être au centre des actions.

Persuadé que les jeunes ont un rôle particulier à jouer pour faire valoir et user de la richesse de la diversité, le FJÎM reconnaît qu'un grand bout de chemin reste à parcourir afin d'éradiquer la discrimination sous toutes ses formes. Dans le contexte de la consultation menée par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), la discrimination est illustrée par des expériences de profilage racial. À d'autres occasions, elle se manifeste par des difficultés d'accès au marché du travail, à un logement adéquat ou encore aux services sociaux et de santé. Interpellés par ces enjeux, les membres du FJÎM croient qu'il est primordial de se pencher sur la question du profilage racial vécu par les jeunes de 14 à 25 ans, principale cible de la consultation.

Il est important de mentionner que le propos de l'avis du FJÎM ne vise pas à désigner des fautifs et de les accuser hâtivement de pratiquer le profilage racial dans l'exercice de leur fonction. Il s'agit plutôt de comprendre les fondements de ce phénomène et de proposer des pistes de solution afin de déconstruire les comportements discriminatoires.

D'ailleurs, les jeunes doivent proposer des solutions et prendre part à l'action pour construire une société plus ouverte, particulièrement les jeunes Montréalaises et Montréalais qui évoluent dans une société plurielle. Cosmopolites, grands utilisateurs des technologies des communications, des réseaux sociaux, parcourant un monde dont les frontières sont de plus en plus diffuses, ils sont nombreux à se définir comme des citoyennes et des citoyens du monde.

Par contre, la réalité d'une certaine de jeunes, comme en attestent les témoignages recueillis par la CDPDJ, s'éloigne de ce portrait. Leur quotidien est marqué par des épisodes de profilage racial pouvant causer de graves conséquences pour leur avenir.

Comment peut-on expliquer la présence de la discrimination et du profilage racial dans la société québécoise, une société que l'on croit ouverte et démocratique? Comment peut-on déconstruire les préjugés et les comportements discriminatoires? Quel rôle les jeunes Montréalaises et Montréalais peuvent-ils assumer? Les membres du FJÎM ont

---

<sup>1</sup> Document en annexe

tenté de répondre à ces questions. Cet avis présente leur vision en se concentrant sur trois éléments :

- I. Pour un traitement égalitaire des jeunes racisés ou issus de l'immigration**
- II. Pour un meilleur partage des espaces publics**
- III. Pour mettre un frein à la discrimination**

Avant de poursuivre, il est pertinent de présenter quelques données qui révèlent la réalité de l'immigration dans la région de Montréal.

#### **Portrait de l'immigration à Montréal**

- On compte 488 000 immigrants dans la ville de Montréal, ce qui représente 31 % de la population;<sup>2</sup>
- La région de Montréal regroupe 27 % des jeunes du Québec, il s'agit de près de 400 000 jeunes dont 120 000 sont issus des communautés culturelles;
- Le poids des personnes noires dans le Grand Montréal est de 4,71 %, celui des personnes arabes de 2,76 %, tandis que les personnes latino-américaines forment 2,1 % de la population;<sup>3</sup>
- Les personnes de minorités visibles pourraient représenter en 2031 près d'une personne sur trois, soit 31 % de la population de la Région métropolitaine de recensement (RMR)<sup>4</sup>. En 2006, ils représentaient 16 % de la population;<sup>5</sup>
- Les immigrants récents<sup>6</sup> de 15 ans et plus constituent le groupe le plus scolarisé de la population de Montréal : 55 % de cette population, soit 62 305 personnes a obtenu un diplôme universitaire. Pour la population non immigrante de 15 ans et plus, ce chiffre est de 30 %;<sup>7</sup>
- Le taux de chômage des immigrants récents est trois fois plus élevé de celui des non-immigrants, il était de 21 % en 2005.<sup>8</sup>

<sup>2</sup> Ville de Montréal, Portraits démographiques. La population immigrante dans la ville de Montréal, 2010, p.3.

<sup>3</sup> Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Document de consultation sur le profilage racial, mars 2010, p. 4.

<sup>4</sup> Selon la définition du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, la Région métropolitaine de recensement de Montréal : « se déploie sur plus de 4 000 kilomètres carrés, elle embrasse cinq régions administratives dans leur totalité (Montréal et Laval) ou en partie (Montérégie, Laurentides et Lanaudière). »

<sup>5</sup> Statistique Canada, Projections de la diversité de la population canadienne 2006 à 2031, 2010, p. 35.

<sup>6</sup> Selon Statistique Canada il s'agit « des personnes qui ont obtenu le droit d'établissement au Canada il y a 5 à 10 ans ».

<sup>7</sup> Ville de Montréal, Portraits démographiques. Caractéristiques socioéconomiques des immigrants résidant à Montréal, 2010, p. 4.

<sup>8</sup> *Ibid.*

## I – POUR UN TRAITEMENT ÉGALITAIRE DES JEUNES RACISÉS OU ISSUS DE L'IMMIGRATION

Le profilage racial peut se manifester, de manière concrète, dans les institutions publiques et privées par le personnel en situation d'autorité qui s'adonne à un traitement différencié des personnes immigrantes.<sup>9</sup> Que ce soit dans le cadre du travail des enseignantes et enseignants, des professionnels du milieu de la protection de la jeunesse, des agents de sécurité dans les commerces ou encore des policières et policiers. Tous sont appelés à traiter avec la diversité. Les expériences de profilage racial rapportées dans le document de consultation de la CDPDJ, de même que dans d'autres études<sup>10</sup>, confirment qu'il trouve ses fondements, entre autres, dans la méconnaissance de l'Autre et dans la présence de préjugés dans divers canaux comme les médias, les écoles et la famille.

Les interprétations différenciées des situations et les comportements qui y sont associés ne sont pas sans conséquence pour les jeunes racisés ou issus de l'immigration et pour l'ensemble de la société. Cela peut mener à une surreprésentation de certaines communautés, par exemple, au sein du système judiciaire et du système de protection de la jeunesse. Ce phénomène peut être compris à la fois comme une justification et une conséquence du profilage racial.

Des études et des données portant sur les jeunes noirs illustrent cette surreprésentation. En guise d'exemple, les jeunes noirs anglophones constituent 30 % de la clientèle des *Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw*, alors qu'ils représentent 5,8 % de la population montréalaise.<sup>11</sup> Les jeunes noirs francophones sont également présents dans une forte proportion dans l'ensemble des centres jeunesse du Québec.<sup>12</sup>

---

<sup>9</sup> Définition du profilage racial de la CDPDJ : « Le profilage racial désigne toute action prise par une ou des personnes en situation d'autorité à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de protection du public, qui repose sur des facteurs d'appartenance réelle ou présumée, telles la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale ou la religion, sans motif réel ou soupçon raisonnable, et qui a pour effet d'exposer la personne à un examen ou à un traitement différent. Le profilage racial inclut aussi toute action de personnes en situation d'autorité qui appliquent une mesure de façon disproportionnée sur des segments de la population du fait, notamment, de leur appartenance raciale, ethnique ou nationale ou religieuse, réelle ou présumée. » Pour sa part, la Commission ontarienne des droits de la personne adopte une définition similaire tout en y ajoutant la notion de stéréotype.

<sup>10</sup> Conseil interculturel de Montréal, *Avis sur la problématique du profilage racial à Montréal*, 2006.

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, *La pleine participation à la société québécoise des communautés noires*, 2005.

<sup>11</sup> Egbert Gayem, *Partnering for the sake of the children*, <http://www.communitycontact.net/fr/content/partnering-sake-children>.

<sup>12</sup> Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Rapport du Groupe de travail sur la pleine participation à la société québécoise des communautés noires*, 2006.

Sur le plan de l'intervention policière, des données internes de la Direction stratégique du SPVM, publiées dans le journal *Métro* révèlent que : « les personnes à la peau noire courent plus de risques d'être interpellées par le SPVM. Les données compilées pour la période 2006-2007 indiquent que les Noirs, qui représentent 7 % de la population montréalaise, ont été impliqués dans 29,1 % des interpellations. »<sup>13</sup>

Dans les cas de profilage racial, les jeunes racisés ou issus de l'immigration se retrouvent souvent sans ressources. En effet, la majorité d'entre eux ne connaissent pas leurs droits et leurs responsabilités. Les membres du FJÎM s'interrogent sur la connaissance des jeunes des procédures de dépôt de plaintes? De plus, ces procédures sont-elles simples et accessibles pour les jeunes? Le FJÎM croit qu'un travail de sensibilisation doit être accompli auprès des jeunes.

Il va sans dire que les épisodes de profilage racial vécus par les jeunes peuvent entraîner un manque de confiance envers les institutions et leur personnel. Marqués par des expériences négatives, les jeunes racisés ou issus de l'immigration sont peu enclins à s'orienter vers ces métiers expliquant, en partie, la sous-représentation de certains groupes racisés dans les rangs des forces policières<sup>14</sup>, du corps enseignant, de la fonction publique, de même que dans les lieux décisionnels, privant du même coup ces secteurs de l'apport positif de la diversité.

#### **DES ACTIONS EN COURS**

- Mise en œuvre de la *Politique sur le profilage racial et illicite* du SPVM, 2005;
- Création de comités de vigie favorisant les échanges entre le SPVM et différents groupes, dont des membres des communautés noires, latinos-américaines, arabes et asiatiques, 2004;
- Application de la *Politique d'accès et d'équité en emploi* (PAÉE) de la Ville de Montréal, 2004;
- Soutien financier à l'organisme Éducaloi pour un projet visant à informer les jeunes sur leurs droits et obligations, FJÎM.

<sup>13</sup> Journal *Métro*, 27 août 2009, <http://www.journalmetro.com/linfo/article/293588-profilage-racial-au-spvm-les-chiffres>

<sup>14</sup> Selon des données du SPVM, au 31 décembre 2009 les minorités visibles représentaient 2,9 % des officiers permanents, 4 % dans le cas des minorités ethniques et 0,5 % pour les Autochtones, pour un total de 7,4 %, *Bilan annuel 2009 du SPVM*, p. 15.

## **PISTES DE SOLUTION**

Afin de diminuer la surreprésentation des jeunes racisés ou issus de l'immigration, de leur redonner confiance dans les institutions et de modifier les comportements discriminatoires dans les interventions, le FJÎM propose quelques pistes de solution :

- Faire connaître aux policières et policiers les caractéristiques des quartiers où ils interviennent et y favoriser leur enracinement;
- Multiplier les échanges entre les jeunes racisés ou issus de l'immigration et les policières et policiers afin de démystifier, d'une part, la réalité et les comportements des jeunes et d'autre part, le rôle du corps policier;
- Poursuivre et bonifier l'offre de formation continue sur le profilage racial et les groupes racisés à l'ensemble des policières et des policiers du Québec, de même qu'à l'ensemble du personnel des institutions publiques en position d'autorité;
- Favoriser la représentativité des jeunes racisés ou issus de l'immigration et des personnes immigrantes dans les emplois au sein des institutions publiques et mettre de l'avant des modèles positifs dans ces secteurs;
- Faire connaître aux jeunes racisés ou issus de l'immigration leurs droits et responsabilités; les informer du processus de dépôt et de traitement de plaintes quant au profilage racial et offrir un meilleur accompagnement aux jeunes plaignants.

## II – POUR UN MEILLEUR PARTAGE DE L’ESPACE PUBLIC<sup>15</sup>

Les expériences de profilage racial vécues par les jeunes se déroulent fréquemment dans les lieux publics. Cette réalité fait référence à la dimension plus large de l’occupation de l’espace public, du partage de cet espace et de la présence des jeunes et des groupes de jeunes. Dans ce contexte, la population peut ressentir un sentiment d’insécurité alimenté, entre autres, par la méfiance et les préjugés qu’elle nourrit à l’égard des jeunes en raison d’une méconnaissance de leurs habitudes, de leur mode de vie et de leurs activités.

Cette perception est également renforcée par la représentation stéréotypée des groupes de jeunes racisés ou issus de l’immigration véhiculée par les médias. À titre d’exemple, ces derniers ont marqué la pensée collective avec des reportages sur les gangs de rue dont le contenu se concentre sur des groupes de jeunes racisés. Il est à noter, par contre, que certains jeunes, par leurs gestes et comportements, peuvent constituer une réelle menace à la sécurité collective, mais pour la majorité d’entre eux il ne s’agit que de se retrouver entre amis.

Les possibilités pour ces jeunes de se faire interpeller par les policières et policiers, les agents des sociétés de transport, ou encore par les agents de sécurité des commerces, se multiplient. La méfiance des citoyennes et citoyens envers eux peut entraîner, entre autres, une augmentation de la surveillance policière. Dans pareils cas, comment réduire les épisodes de profilage racial? La question ici n’est pas sans rappeler le profilage social vécu par les jeunes de la rue et les personnes itinérantes, des interventions menant à un taux élevé de judiciarisation de cette population.<sup>16</sup>

Le profilage racial dans les lieux publics génère de nombreuses conséquences pour les jeunes racisés ou issus de l’immigration et pour l’ensemble de la population, créant souvent des climats de tension, de frustration et de méfiance. Les jeunes peuvent se sentir surveillés de manière injustifiée, tandis que la population perçoit une menace à sa sécurité. Comment, dans ce contexte, rétablir les liens de confiance et favoriser une cohabitation harmonieuse de tous les utilisateurs des lieux publics?

---

<sup>15</sup> Les espaces publics incluent les lieux publics gérés par l’État et les municipalités, tels que les routes, les ruelles, les parcs, de même que les lieux publics qui sont ouverts à l’ensemble de la population, comme les centres commerciaux, les restaurants, etc.

<sup>16</sup> Pour en savoir davantage sur les positions du FJÎM au sujet de la judiciarisation, nous vous invitons à consulter le mémoire du FJÎM sur le phénomène de l’itinérance au Québec [http://www.fjim.org/v3/publications\\_avis/itinérance2008.pdf](http://www.fjim.org/v3/publications_avis/itinérance2008.pdf)

#### **DES ACTIONS EN COURS**

- Création des *Tables de concertation locale en sécurité publique et civile*, elles rassemblent les acteurs du milieu concernés par les questions de sécurité dans chacun des arrondissements;
- *Stratégie d'action sur le développement des compétences interculturelles* du SPVM (échanges avec les jeunes, formation des policiers, détection de comportements contrevenants, etc.), 2008.

#### **PISTES DE SOLUTION**

Afin d'assurer une cohabitation harmonieuse et une compréhension mutuelle, le FJÎM propose quelques pistes de solution :

- Offrir aux jeunes des activités adaptées à leur mode de vie et à leurs intérêts (équipes sportives informelles, murales pour graffitis, concours de musique urbaine, etc.) et leur donner les moyens d'y participer en leur offrant un accès aux infrastructures et aux équipements;
- Soutenir la création de lieux de socialisation qui conviennent aux jeunes et en favoriser l'accès (le complexe sportif le TAZ en est un bon exemple);
- Favoriser une utilisation créative et stimulante, par les jeunes et les organismes du milieu, des lieux publics comme les parcs et les terrains vagues;
- Créer et renforcer les liens entre les jeunes et l'ensemble de la population montréalaise en privilégiant les échanges et le dialogue, par exemple, dans des lieux où ils peuvent se côtoyer et partager des expériences communes (bénévolat, projets communs, activités culturelles);
- Poursuivre le développement d'une intervention policière fondée sur l'approche sociocommunautaire;
- Inclure dans la formation des agents de sécurité du secteur privé un volet sur les interventions auprès des groupes racisés.



### III – POUR METTRE UN FREIN À LA DISCRIMINATION

Que l'on aborde la discrimination qui existe dans les institutions publiques ou dans les interventions dans les lieux publics, il demeure que le profilage racial s'inscrit dans une logique et une dynamique plus large faisant référence à la présence de la discrimination dans notre société. Souvent alimentés par une méconnaissance de l'Autre, ces comportements conscients ou inconscients peuvent entraver pour les personnes immigrantes ou racisées l'accès au logement, à l'emploi et au système de santé et des services sociaux. Récemment, plusieurs documents ont mis de l'avant le paradoxe d'un haut taux de chômage chez les personnes issues de l'immigration, et du même coup d'un fort taux de diplomation par rapport à la société d'accueil. En plus de s'inquiéter de ces constats révélateurs, la réflexion du FJÎM a porté sur le lien entre la discrimination et le profilage racial.

Il est clair que les individus exerçant des professions d'autorité et responsables de gestes de profilage racial n'agissent pas en dehors de la société et des préjugés véhiculés. Au contraire, ils transposent dans leur travail des préjugés que l'on retrouve dans le milieu scolaire, la famille et les médias.

La Commission Bouchard-Taylor a, d'une certaine façon, mis en lumière le portrait d'une société ouverte, certes, mais également d'une société ambivalente, heurtée quant à la définition et la préservation de ses valeurs par la présence de citoyennes et citoyens de partout dans le monde. Cet exercice collectif a permis de révéler certaines frustrations et certains préjugés ambiants. Des préjugés dont il faut comprendre les fondements et qui doivent être déconstruits.

Peu importe la forme qu'elle prend, la discrimination marque profondément les personnes qui en sont la cible : mentionnons le manque d'estime de soi, un faible sentiment d'appartenance à son milieu, un profond sentiment d'injustice et un manque de confiance envers les institutions. Plus particulièrement, la discrimination renforce l'exclusion sociale et citoyenne des jeunes racisés ou issus de l'immigration qui, dans ce cas, n'ont pas l'élan pour s'engager dans le développement de leur ville et de leur communauté.

#### **DES ACTIONS EN COURS**

- *Charte montréalaise des droits et responsabilités de la Ville de Montréal, 2006;*
- Montréal, ville membre de la Coalition canadienne des villes contre le racisme et la discrimination de l'UNESCO;
- Initiative *Leadership Montréal* qui vise à favoriser la présence des personnes issues de l'immigration et des communautés culturelles dans les lieux décisionnels, CRÉ de Montréal;
- Projet *Dialogue interculturel* visant à favoriser les échanges interculturels entre les jeunes racisés ou issus de l'immigration et les jeunes de la société d'accueil, FJÎM.

## **PISTES DE SOLUTION**

Afin de créer une société plus ouverte et de lutter contre les discriminations, le FJÎM propose quelques pistes de solution :

- Développer le leadership et l'estime des jeunes en leur présentant des modèles positifs (athlètes, artistes, enseignantes et enseignants) auxquels ils peuvent s'identifier et leur permettre d'aspirer à un avenir meilleur;
- Mettre en oeuvre des programmes d'échange et des projets communs, notamment en utilisant les technologies de l'information, entre des jeunes de la société d'accueil et des jeunes issus de l'immigration et des communautés culturelles dans les écoles secondaires afin de favoriser la lutte à la discrimination;
- Encourager la participation citoyenne et la prise de parole des jeunes racisés ou issus de l'immigration pour témoigner de leur réalité et faire valoir leurs positions auprès des décideurs;
- Faire connaître aux jeunes racisés ou issus de l'immigration les institutions démocratiques, les possibilités de s'y engager et favoriser leur présence dans les lieux décisionnels;
- Mener une campagne de sensibilisation auprès de la population afin de faire valoir l'apport des personnes immigrantes ou racisées à la société.

## **CONCLUSION**

Que l'on parle de traitements différenciés des personnes immigrantes, des interventions dans l'espace public ou encore de la présence de la discrimination dans notre société, il est possible de dégager des éléments de réflexion communs. Dans tous les cas, il s'agit de prendre conscience et de reconnaître l'existence du profilage racial, de comprendre et d'accepter les autres cultures, de modifier les comportements qui marquent les interventions auprès de ces personnes et, enfin, de reconnaître la richesse d'une société plurielle.

De par leurs contacts fréquents avec les jeunes racisés ou issus de l'immigration, les jeunes Montréalaises et Montréalais doivent devenir des ambassadeurs de la diversité et se mobiliser pour porter un message d'ouverture autour d'eux et auprès des acteurs concernés.

Les membres du FJÎM invitent tous les jeunes à s'engager à faire valoir la richesse de la diversité.

## **SYNTHÈSE DES PISTES DE SOLUTION DU FORUM JEUNESSE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL**

### **I – POUR UN TRAITEMENT ÉGALITAIRE DES JEUNES RACISÉS OU ISSUS DE L'IMMIGRATION**

- Faire connaître aux policières et policiers les caractéristiques des quartiers où ils interviennent et y favoriser leur enracinement;
- Multiplier les échanges entre les jeunes racisés ou issus de l'immigration et les policières et policiers afin de démystifier, d'une part, la réalité et les comportements des jeunes et d'autre part, le rôle du corps policier;
- Poursuivre et bonifier l'offre de formation continue sur le profilage racial et les groupes racisés à l'ensemble des policières et des policiers du Québec, de même qu'à l'ensemble du personnel des institutions publiques en position d'autorité;
- Favoriser la représentativité des jeunes racisés ou issus de l'immigration et des personnes immigrantes dans les emplois au sein des institutions publiques et mettre de l'avant des modèles positifs dans ces secteurs;
- Faire connaître aux jeunes racisés ou issus de l'immigration leurs droits et responsabilités; les informer du processus de dépôt et de traitement de plaintes quant au profilage racial et offrir un meilleur accompagnement aux jeunes plaignants.

### **II – POUR UN MEILLEUR PARTAGE DE L'ESPACE PUBLIC**

- Offrir aux jeunes des activités adaptées à leur mode de vie et à leurs intérêts (équipes sportives informelles, murales pour graffitis, concours de musique urbaine, etc.) et leur donner les moyens d'y participer en leur offrant un accès aux infrastructures et aux équipements;
- Soutenir la création de lieux de socialisation qui conviennent aux jeunes et en favoriser l'accès (le complexe sportif le TAZ en est un bon exemple);
- Favoriser une utilisation créative et stimulante, par les jeunes et les organismes du milieu, des lieux publics comme les parcs et les terrains vagues;
- Créer et renforcer les liens entre les jeunes et l'ensemble de la population montréalaise en privilégiant les échanges et le dialogue, par exemple, dans des lieux où ils peuvent se côtoyer et partager des expériences communes (bénévolat, projets communs, activités culturelles);
- Poursuivre le développement d'une intervention policière fondée sur l'approche sociocommunautaire;
- Inclure dans la formation des agents de sécurité du secteur privé un volet sur les interventions auprès des groupes racisés.

### III – POUR METTRE UN FREIN À LA DISCRIMINATION

- Développer le leadership et l'estime des jeunes en leur présentant des modèles positifs (athlètes, artistes, enseignantes et enseignants) auxquels ils peuvent s'identifier et leur permettre d'aspirer à un avenir meilleur;
- Mettre en oeuvre des programmes d'échange et des projets communs, notamment en utilisant les technologies de l'information, entre des jeunes de la société d'accueil et des jeunes issus de l'immigration et des communautés culturelles dans les écoles secondaires afin de favoriser la lutte à la discrimination;
- Encourager la participation citoyenne et la prise de parole des jeunes racisés ou issus de l'immigration pour témoigner de leur réalité et faire valoir leurs positions auprès des décideurs;
- Faire connaître aux jeunes racisés ou issus de l'immigration les institutions démocratiques, les possibilités de s'y engager et favoriser leur présence dans les lieux décisionnels.

*Le Forum jeunesse de l'île de Montréal est un organisme de concertation de la CRÉ de Montréal représentant plus de 500 groupes jeunesse de la région. Ses 26 membres élus proviennent des milieux étudiant, socioéconomique, sociocommunautaire, des arts et de la culture, de l'environnement ainsi que des sports et loisirs. Il coordonne des projets et défend les intérêts des jeunes âgés de 12 à 30 ans. Le FJÎM inscrit son action politique dans un cadre non partisan.*